

▶ Comment s'inscrire sur internet ?

- Il suffit de créer votre compte en quelques clics sur www.mon.service-public.fr (<https://mdel.mon.service-public.fr/inscription-listes-electorales.html>), de vérifier que votre mairie est bien raccordée au service en ligne et d'accéder à la démarche en ligne « Inscription sur les listes électorales ». Il suffit ensuite de vous laisser guider.

La création est gratuite et le compte est sécurisé. Les pièces justificatives doivent être numérisées : il s'agit de la copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport) ainsi que du justificatif de domicile.

Attention : pour être inscrit sur les listes électorales en 2013, votre demande d'inscription en ligne doit être faite avant le 31 décembre 2012 à 23h59.

LIENS UTILES

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

RUBRIQUE « LES ÉLECTIONS »

▶ www.interieur.gouv.fr

▶ www.service-public.fr

▶ www.mon.service-public.fr
<https://mdel.mon.service-public.fr/inscription-listes-electorales.html>



AVANT
LE 31
DÉCEMBRE
2012



**Pour voter,
pensez à VOUS inscrire
dans votre mairie**

Vous pouvez vous inscrire sur internet sur le site
<https://connexion.mon.service-public.fr/>
si votre mairie est raccordée au service.



www.interieur.gouv.fr



www.amf.asso.fr